

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.  
Madame Tania Tremblay, directrice générale

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Madame Stéphanie Felx conseillère et Monsieur Philippe Drolet conseiller

**Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 11.**

#### **2023-04-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2023-04-234 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - MATRICULE 8006.**

CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé matricule 8006 le 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que selon la politique administrative du personnel-cadre de direction, à l'article 4, un employé-cadre est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT que l'employé ne répond pas aux attentes de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil mette fin à la période de probation de l'employé matricule 8006 et par conséquent, mette fin à son emploi en date du 14 avril 2023;
- Bien qu'aucun préavis ou indemnité de départ ne doive être versé en vertu de Loi des normes du travail du Québec, il est recommandé de verser le salaire régulier jusqu'au vendredi 21 avril, et ainsi, utiliser ces montants pour effacer les heures de vacances prises en trop.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2023-04-235 SUSPENSION SANS SOLDE. MATRICULE 654 ET 618.**

CONSIDÉRANT les événements survenus lors de la récente période du verglas;

CONSIDÉRANT que des pompiers ont utilisé des biens de la Ville de Mercier à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT qu'une enquête devra être réalisée pour connaître les faits;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil suspende sans traitement l'employé matricule 654 et l'employé matricule 618 pour une durée indéterminée pour la durée de l'enquête.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*Aucune période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu.*

*Aucune période de questions a eu lieu.*

**2023-04-236 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 12.

**ADOPTÉE à l'unanimité**